

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE n°1



1^{er} TRIMESTRE 2021-2022

Mardi 19 octobre 2021 – Section primaire du Lycée Alexandre Dumas, Moscou – 17h00

Remerciement des participants de leur présence :

- Les représentants des enseignants
- Les représentants des parents d'élèves
- Les personnes siégeant avec voix consultative
- Les invités

Présents :

- Monsieur Loïc PARIS, directeur de la section primaire
- Madame Noëline JOUBERT, représentante des enseignants
- Madame Gaëtane BOUGRIER-MOUBARAK, représentante des enseignants
- Madame Caroline PECHMAJOU, représentante des enseignants
- Madame Soazig GAUTRON, représentante des enseignants
- Madame Gwenn AUTRET, représentante des enseignants
- Madame Valérie FLANDRE, représentante des enseignants
- Monsieur Sylvain RISS, représentant des enseignants
- Madame Nathalie PARIS, représentante des enseignants
- Madame Sylvie ZYDEK, représentante des enseignants
- Madame Zhanar KALENOVA, représentante des enseignants
- Madame Youlia TSAGARELINA, représentante des enseignants
- Madame Aliona VASSILIEVA, représentante des enseignants
- Madame Sacha VIGUILIANSKAIA, représentante des enseignants
- Madame Lara OVSIANNIKOVA, représentante des enseignants
- Madame Chantal GAYTE, représentante des enseignants
- Monsieur Romain COUETIL, représentant des parents d'élèves
- Monsieur Nicolas DEFLERS, représentant des parents d'élèves
- Madame Emmanuelle FAUCILHON, représentante des parents d'élèves
- Monsieur Antoine PEYRUDE, représentant des parents d'élèves
- Monsieur Christophe GERARD, représentant des parents d'élèves
- Madame Sophie ANTUNA, représentante des parents d'élèves
- Madame Youlia FRENALIS DE COUTARD, représentante des parents d'élèves
- Monsieur Cyril PACARY, représentant des parents d'élèves
- Madame Sophie MALAC, représentante des parents d'élèves
- Madame Marie Floriane SOUDANI, représentante des parents d'élèves
- Madame Alisa BAGDONAITE, représentante des parents d'élèves
- Madame Lubov CHENESSEAU, représentante des parents d'élèves

Membres invités :

- Madame Katia GAUTIER, présidente de l'association des parents d'élèves, APENG
- Monsieur Arnaud BOCQUET, coordonnateur de la section primaire, site EIB

Excusés :

- Monsieur Nicolas RUELLAN, Proviseur du Lycée Alexandre Dumas

Monsieur David EICHELDINGER, Directeur administratif et financier
Madame Claire VENTRE, Inspectrice de l'Éducation nationale en résidence à Berlin
Madame Kegelev DURAND, représentante des parents d'élèves
Monsieur Vincent BREUCQ, représentant des parents d'élèves

Absents :

Madame Blandine BERKELMANS, représentante des parents d'élèves

Lecture de l'ordre du jour :

1. Rappel des attributions du Conseil d'école
2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'école du 24 juin 2021
3. Bilan de la rentrée 2021
 - Résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves
 - Effectifs (enquête de rentrée 2021)
 - Structure pédagogique – Personnels – Travaux
 - Contexte sanitaire
4. Vie de l'école
 - Dispositif d'aide pédagogique complémentaire
 - Formation continue des personnels
 - Livret scolaire et carnet de suivi des apprentissages
 - Semaine des Lycées français du Monde
 - Projets de voyages scolaires / Sorties scolaires
5. Questions diverses

Présentation du rôle et fonctionnement du conseil d'école

Un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du premier degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école.

Référence : Circulaire 1548 du 20 juillet 2017, Organisation et fonctionnement des instances

a- Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école. Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire ;
- le programme d'action annuel du conseil école-collège ;
- le programme d'action annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

b- Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote :

Dans les écoles de 15 classes et plus, le conseil d'école est composé du directeur d'école, de 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement, d'un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école et de 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- siégeant avec voix consultative :

Le chef d'établissement, le directeur administratif et financier et l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

c- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil suivant, puis consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Secrétaire de séance : M ? Deflers Nicolas, représentant des parents d'élèves

Secrétaire adjoint : Mme Flandre Valérie, représentante des enseignants

2 – Approbation du PV du dernier conseil d'école du 24 juin 2021

Le directeur demande s'il y a des commentaires particuliers concernant le procès-verbal du 24 juin 2021. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des présents.

3 – Résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves

a- Désignation des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.

Chaque liste de candidats comporte, classés dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants.

Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double du nombre de sièges à pourvoir.

Elles peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms.

Chaque parent est électeur sous réserve de la compatibilité avec le droit local (évaluation par le chef de poste). Chaque parent ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Les personnels du 1er degré en exercice dans l'établissement, membres de droit du conseil d'école, ne sont pas éligibles au sein du collège des parents d'élèves.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

b- Résultats

Une seule liste, de 19 personnes, pour 15 sièges à pourvoir, a été présentée par l'APENG pour l'élection au Conseil d'école qui a eu lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Sur 1007 électeurs inscrits (les deux parents ayant droit de vote), 258 personnes ont exprimé leur vote (vote électronique). Ce qui représente un taux de participation de 25.6% (20.46% en 2020-2021, 17,46% en 2019-2020 et 12,85 % en 2018-2019).

La liste, avec 246 voix, a été élue (22 bulletins blancs, 0 bulletin nul).

Pour information, une participation de 25,32 % a été enregistrée pour le Conseil d'établissement (1584 électeurs inscrits, 401 votants dont 238 pour la liste APENG et 157 pour la liste La voix des familles du LFM).

4 – Bilan de rentrée

a- Effectif (enquête de rentrée 2021)

675* élèves fréquentent l'école de Moscou :

174 (-2) en maternelle	PS : 50 (+19)	CP : 94 (+17)	CM1 : 97 (-1)
501 (+40) en élémentaire	MS : 55 (-5)	CE1 : 86 (-35)	CM2 : 103 (+29)
	GS : 69 (-16)	CE2 : 91 (+30)	

**637(+38) au 30 septembre 2020, 719 (-82) au 30 septembre 2019, 710 (+9) au 30 septembre 2018, 700 (+10) au 30 septembre 2017, 749 (-49) au 9 octobre 2016.*

296 sont français (soit 43,9% de français dont 22,2% de franco-russes, 43,4% de russes, 12,7% de tiers).

En septembre 2020, 285 sont français (soit 44,8% de français dont 24,2% de franco-russes, 39,7% de russes, 15,5% de tiers) ; en septembre 2019, 354 sont français (soit 49,2% de français

dont 23,5% de franco-russes, 35,7% de russes, 15% de tiers) ; en septembre 2018, 356 sont français (soit 50% de français dont 22% de franco-russes, 35% de russes, 15% de tiers) ; en septembre 2017, 384 sont français (soit 54% de français dont 23% de franco-russes, 31% de russes, 14% de tiers).

Nous avons accueilli cette année 172 (+29) nouveaux élèves.

Maternelle	115	95	93	102	79	89
Elémentaire	95	67	79	69	64	83
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PRIMAIRE	210	162	172	171	143	172

b- Structure

La structure de l'école primaire scolarise sur deux sites les élèves de la PS au CM2.

L'organisation pédagogique de cette rentrée a été déterminée par trois paramètres :

1 – Conserver une maternelle étoffée afin de constituer un cylindre suffisant pour les niveaux d'élémentaire. La réduction de l'effectif en maternelle pourrait entraîner la diminution, à terme, de l'effectif global. Il faut également considérer que plus nos élèves entrent tôt, plus nous avons de leviers pour favoriser une scolarisation en langue française.

2 – Répondre favorablement aux demandes d'affectation sur l'un ou l'autre des sites sans changer le principe de deux sites homogènes.

3 – Scolariser les élèves sur leur site d'affectation et répondre à la montée des cohortes plus nombreuses (CE2).

L'organisation pédagogique qui en découle doit donc prendre en compte ces paramètres. Cette structure, conservant sept classes de maternelle, envisage leur répartition de façon différente sur les deux sites, soit trois classes à IDF et 4 classes à EIB. Cette répartition permet d'accueillir les demandes en maternelle tout en facilitant la répartition des nouveaux élèves sur les deux sites.

L'école compte donc 13 sections sur le site Immeuble de France et 15 sections sur le site Ivan Bounine.

La moyenne générale est de 24,2 élèves par classe (22,8 en 2020 ; 24,8 en 2019 ; 25,3 en 2018 ; 25 en 2017 ; 26,7 en 2016).

Il est à noter que les différents dispositifs pour accompagner les élèves dans leur scolarité, spécifiques au premier degré de Moscou, sont maintenus :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- L'intervention de 7h hebdomadaires dans chaque classe de maternelle, dès la Petite Section, d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- Une documentaliste sur chaque site ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2 ;
- L'enseignement de l'EMILE en langue anglaise et russe dès le CP. Ce dispositif a été étendu aux classes de cycle 2 à la suite du stage EMILE mené en 2019 ;

- L'enseignement de l'anglais est dédoublé à partir de la classe de CP depuis la rentrée 2020 ;
- Le dispositif FLSCO à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile a été étendu à 1 ETP sur chaque site à la rentrée 2020 pour toutes les sections.

D'autres dispositifs sont améliorés :

- Afin d'accompagner l'évolution de la population scolaire et l'augmentation du nombre d'élèves peu ou pas francophones, un projet de « classe d'accueil des élèves allophones » est en cours d'évaluation. Ce dispositif permet d'aider les élèves les plus fragiles en français durant la première période de l'année scolaire en leur permettant de bénéficier d'un temps spécifique d'enseignement massé du FLSCO d'une heure et demie par jour.

Question des parents : Laissons-nous entrer des enfants sans connaissance suffisante du français ?

Le directeur indique que si le niveau en langue française d'un élève n'est pas suffisant, le lycée fait le nécessaire pour un rattrapage rapide comme cela est le cas pour les 6 élèves qui bénéficient depuis la rentrée du dispositif « classe d'accueil » sur le site de l'IDF.

c- Tests d'entrée

En trois sessions (mai, juin et septembre 2021), 24 tests (64 pour la rentrée 2019, 61 pour 2017) ont été passés pour des élèves non-français qui n'ont jamais été scolarisés en école homologuée.

Ces tests permettent aussi d'apprécier les compétences, dans sa langue maternelle, d'un élève non francophone afin de déterminer son niveau de scolarisation.

18 élèves ont été admis, soit un pourcentage de réussite de 75 %.

A la rentrée 2019, 55 élèves étaient admis, soit un pourcentage de réussite de 64 %.

d- Personnels

La direction est assurée par le directeur, référent pour chacun des sites et un coordonnateur assure la liaison sur le site Ivan Bounine.

L'enseignement est assuré par 15 enseignants titulaires de l'Education Nationale, dont 1 titulaire non-résident, ainsi que 28 enseignants en recrutement local dont 11 enseignants de langue, 2 enseignants de FLSCO et 2 documentalistes.

Nous avons accueilli à la rentrée six nouveaux enseignants en primaire :

Monsieur Simon PERREAULT, en charge de la classe de CE1 A sur le site Ivan Bounine

Madame Valérie FLANDRE, en charge de la classe de CE2 A sur le site Ivan Bounine

Monsieur Xavier RONOT, en charge de la classe de CM1 A sur le site Ivan Bounine

Madame Zhanar KALENOVA, en charge de la classe de CM1 B sur le site Ivan Bounine (remplacement de Madame Faty ALLEM en congé parental)

Madame Anju COULON, en charge de la classe de MS-GS C sur le site Immeuble de France

Madame Gwenn AUTRET, en charge de la classe de CE1 C sur le site Immeuble de France

Le poste libéré par Madame Anju COULON le 28 septembre sera pourvu lors de la CCPL1 qui se tiendra le 20 octobre.

e- Travaux

Travaux IDF

Rénovation des cages d'escaliers A et B.

La pose du linoléum a dû être reportée aux vacances d'octobre en raison d'un accident de la circulation du camion de livraison.

Travaux EIB

Reprise de tous les plafonds.

Le 19 mai, à l'école Ivan Bounine, d'anciens enduits de finition se sont détachés d'un plafond et sont tombés dans un couloir. Le principe de précaution nous a conduit à diligenter des travaux immédiats de mise en sécurité bien qu'aucun désordre structurel n'ait été détecté après démontage de tous les faux plafonds de l'école.

Une entreprise spécialisée s'est ensuite chargée, durant l'été, de remplacer tous les anciens plafonds en utilisant des matériaux et des techniques modernes.

Question des représentants des parents d'élèves : Est-ce que la structure extérieure de Bounine est sécurisée et plus particulièrement les corniches ?

Le directeur indique que l'état de la structure a été évalué durant l'été et que tout le bâtiment est sécurisé.

f- Contexte sanitaire

Le contexte sanitaire en Russie et à Moscou a conduit la CHS, Commission Hygiène et Sécurité, à maintenir le protocole établi pour notre établissement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Principaux éléments du protocole sanitaire :

- Nettoyage quotidien approfondi avec les produits spécifiques
- Nettoyage en continu durant la journée
- Aération régulière des locaux
- Stocks des produits nécessaires
- Mesures d'éviction en cas de symptômes
- Port du masque pour les personnels et les parents
- Mise à disposition de gels hydroalcooliques
- Adaptation des entrées et des sorties
- Adaptation de la restauration scolaire

Lorsqu'un élève est signalé comme « cas contact », il est placé en quatorzaine. Pendant cette période, l'enseignant de la classe met à disposition, dans l'équipe Teams de la classe, le programme de la semaine ainsi que les devoirs. Une enseignante prend alors contact avec l'élève afin de le soutenir et l'accompagner dans le suivi de ses apprentissages.

Lorsqu'un élève est signalé positif à la suite d'un test Covid19, la classe est placée en quatorzaine et passe à l'enseignement à distance.

Le directeur rappelle qu'il convient de rester vigilant concernant le moindre symptôme et de consulter un médecin en cas de doute. Le port du masque, les gestes barrières, le lavage régulier des mains et la distanciation physique permettent de minimiser les risques dans l'établissement et dans les autres moments de la vie des élèves, des parents et des personnels.

6 – Vie de l'école

a- Dispositif d'aide pédagogique complémentaire

Le dispositif des Activités Pédagogiques Complémentaires, approuvé par M. l'Inspecteur en 2017, est reconduit cette année. Il consiste à déplacer le temps d'APC pour le superposer au temps de LV Russe et à mobiliser les enseignants libérés sur une activité pédagogique complémentaire.

Ce dispositif permet une amélioration significative du rythme scolaire de l'élève et apporte, dans un établissement qui met l'accent sur l'accompagnement des besoins particuliers des élèves, de réels avantages en termes de qualité de la prise en charge et une optimisation du temps scolaire de l'élève.

La gestion des fratries est facilitée, les familles se trouvant souvent confrontées à des problèmes de déplacements lorsqu'un enfant est retenu pour les APC. Ce dispositif ne conduit plus à allonger le temps scolaire pour certains élèves et facilite le fonctionnement au sein des écoles en simplifiant la gestion des déplacements.

La dérogation permet que ce temps ne s'ajoute plus aux 25h30 hebdomadaires d'enseignement mais, dans ce dispositif, que l'accompagnement différencié ait lieu sur le temps scolaire.

L'enseignant est en co-intervention ou co-enseignement dans la classe d'un collègue à raison de 3x30 ou 2x45 minutes par semaine. Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous ou partie des élèves selon les besoins identifiés par les enseignants.

A raison de 1h30 par semaine, la mise en œuvre des APC s'effectuera durant 24 semaines, du 27 septembre 2021 au 10 juin 2022 et sera divisée en 5 périodes correspondant aux périodes scolaires

Du 27 septembre au 22 octobre : 4 semaines

Du 15 novembre au 17 décembre : 5 semaines

Du 17 janvier au 18 février : 5 semaines

Du 14 mars au 22 avril : 6 semaines

Du 16 mai au 10 juin : 4 semaines

b- Formation continue des personnels

Le Plan de Formation Continue des Personnels est déterminé pour la Zone AEFÉ d'Europe Centrale et Orientale, soit 35 établissements au sein de 14 pays : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Russie, Slovaquie, Ukraine et Suisse.

Cette année, 22 personnels, tous enseignant, répartis sur les trois cycles, bénéficieront du PFCP avec 30 départs en stage de formation.

En 2020-2021, 19 personnels, 18 dont enseignants, répartis sur les trois cycles, ont bénéficié du PFCP avec 25 départs en stage de formation. En 2019-2020, 30 personnels, 27 dont enseignants, ont bénéficié du PFCP avec 37 départs en stage de formation. En 2018-2019, 27 personnels, 25 dont enseignants, ont bénéficié du PFCP avec 31 départs en stage de formation. En 2017-2018, 27 enseignants ont bénéficié du PFCP avec 37 départs en stage de formation.

Par ailleurs, les enseignants bénéficient également de 18 heures de formation dans le cadre du plan local de formation. Les enseignants du premier degré ont une obligation de service de 27 heures. Ces 27 heures se répartissent en 24 heures d'enseignement devant les élèves, et en 108 heures annualisées. Parmi ces 108 heures, 18 heures sont consacrées aux animations et formations pédagogiques inscrites au plan de formation local de l'établissement. Une focale particulière a été portée ces dernières années sur l'enseignement des mathématiques.

Une formation locale pour constituer un vivier de remplaçants a lieu chaque année, et commence par un stage d'observation dans les classes d'enseignants titulaires. La formation se poursuit par des temps de pratique accompagnée et de formation théorique, accompagnés par le directeur. La formation n'impacte pas le bon déroulement des classes.

7 – Vie scolaire

a- Livret scolaire et carnet de suivi des apprentissages

A l'école maternelle, l'outil retenu afin d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves est l'application « Je valide ».

Sur chaque site, chaque classe de maternelle est dotée d'une tablette numérique qui permet le suivi au quotidien des progrès de l'élève puis d'en rendre compte aux parents au travers d'une synthèse accessible en ligne.

Comme à l'accoutumée, la synthèse des acquis de l'élève sera établie sur papier à la fin de la dernière année du cycle 1, en grande section.

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège ont évolué pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Le nouveau livret scolaire unique de l'école et du collège est présenté, comme les années précédentes, au moyen du support en ligne de l'application « LivrEval ».

Les parents sont tenus régulièrement informés des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants notamment par l'intermédiaire du livret scolaire. Des rencontres permettent aux parents et à l'enseignant d'échanger autour de ces documents.

b- Sorties scolaires

Notre projet d'école s'articule sur trois axes majeurs, dont deux conduisent à développer les compétences transversales de élèves et l'ouverture au pays d'accueil ou à l'international.

Dans cet objectif, les enseignants organisent des voyages scolaires au premier degré,

Classes de CE1 A, B et CE1-CE2

A Desna du 17 au 21 janvier 2022

Budget de 301 € par élève

61 élèves et 9 adultes

Classes de CM2 A et B

A Desna du 7 au 11 février 2022

Budget de 272 € par élève

52 élèves et 8 adultes

Classes de CP A et B

A Desna du 23 au 27 mai 2022

Budget de 341 € par élève

45 élèves et 8 adultes

Classes de CE2 A et B

A Desna du 30 mai au 3 juin 2022

Budget de 316 € par élève

49 élèves et 8 adultes

La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

Les classes de découvertes permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

Les aspects transversaux des apprentissages constituent des objectifs prioritaires :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation ;
- respect de l'autre et de son travail, des règles collectives, respect de l'environnement et du patrimoine ;
- maîtrise de la langue.

Les classes ayant plus de 5 refus de familles ne seront pas autorisées à partir.

Une réunion d'information à destination des familles sera organisée en amont du voyage.

Ces projets de voyage scolaire seront présentés au conseil d'établissement avec avis du conseil d'école, toutefois, leur faisabilité sera déterminée par les conditions sanitaires et la décision de la CHS.

Question des parents :

Pourquoi seulement Bounine est concerné ?

Pourquoi ces frais sont en Euros ? Pour comparaison, à Marseille les classes vertes représentent un budget similaire de 300€.

Un enseignant rappelle que les collègues sont responsables des enfants 24h/24h durant ces activités et qu'il s'agit donc d'une responsabilité importante. Le directeur ajoute que ces voyages font partie intégrante d'un projet de classe et sont donc à l'initiative de chaque enseignant.

Il rappelle, de concert avec la présidente de l'APENG, que les familles ne pouvant pas couvrir ces frais peuvent demander une aide auprès de la Caisse des Solidarités du LFM et/ou de l'APENG.

A la suite de ces échanges, le conseil d'école donne un avis favorable à la réalisation de ces quatre voyages scolaires sous réserve de validation de la CHS en fonction de la situation sanitaire en Russie.

c- Semaine des Lycées du Monde

La semaine des lycées français du monde est un événement majeur qui prend une forme particulière cette année pour sa 5^{ème} édition.

Le contexte sanitaire que nous vivons ne permet pas de réitérer les manifestations à l'image des éditions précédentes. Pour autant, la thématique « Art, sciences et développement durable : l'enseignement français pour se préparer au monde de demain », sera l'occasion de communiquer et montrer les pratiques mises en place dans notre établissement.

La cinquième édition de la Semaine des lycées français du monde se tiendra du 29 novembre au 4 décembre 2021.

8 – Questions diverses

Proposées par les représentants des parents d'élèves

- **Point chaud IDF :**

Il semblerait qu'une délégation de la DIL du ministère des Affaires Etrangères soit passée à Moscou cet été. Quels sont les résultats de cette visite ?

Cette mission n'a pas eu lieu mais nous travaillons toujours, en collaboration avec les services de l'Ambassade de France, à la recherche d'une solution pour installer une restauration scolaire sur le site de l'immeuble de France.

- **Enseignement :**

a/ Lors de l'année scolaire 2020/2021, nous avons 5 classes de double niveau dont une seule en primaire (CM1/CM2), Cette année 2021/2022, nous avons toujours 5 classes mais la répartition semble impacter plus particulièrement le primaire car nous avons 2 classes de primaire à double niveau. Est-ce du à un manque de professeurs ou en rapport au nombre d'enfants/classes ? Si c'est mis en place en rapport au nombre d'enfants par classe, quel est le critère (nombre d'enfants minimum par classe) imposant ce concept handicapant pour les enfants.

Le directeur rappelle en premier lieu que de nombreuses recherches ont conclu que les élèves évoluant dans ces classes doubles réussissaient aussi bien que les autres, sinon mieux. Par ailleurs, l'hétérogénéité existe dans toutes les classes, ce qui conduit nécessairement les enseignants à pratiquer la différenciation pédagogique pour répondre aux différents profils des élèves.

Ces classes à double section, plutôt qu'à double niveau permettent de répondre à la répartition très différente d'une cohorte à l'autre et en fonction du nombre de classes disponible sur le site.

Comment le LFM compte renforcer son effectif en nombre de professeurs titulaires ?

La demande de création de poste a été faite par la direction au secteur Europe et au siège de l'AEFE, cette demande est soutenue par les enseignants et les parents.

Elle a été récemment réexprimée par le Proviseur dans le cadre de la campagne officielle d'attribution des postes.

La réponse nous parviendra d'ici fin janvier 2022 pour 2 postes supplémentaires (1 professeur + 1 maître formateur). Les 2 postes gelés (en 2021) sont confirmés pour la rentrée 2022.

b/ Formation des professeurs recrutés pendant l'été 2021. Qui est en charge de leur formation ? Comment est-elle mise en place ?

La formation des enseignants s'appuie sur plusieurs leviers, le stage d'entrée dans le métier et la formation continue assurée par le directeur de l'école, les stages spécifiques dans le cadre du plan de formation continue des personnels de l'AEFE, les missions de l'Inspectrice et de sa conseillère pédagogique.

c/ Programme FLScO : comment peut-il être renforcé pour les élèves non francophones afin d'améliorer leurs notions de français ?

La réponse à cette question a été apportée lors du déroulement de l'ordre du jour du conseil.

- **Frais d'écolage :**

Est-il envisagé de fixer des frais d'écolage en Roubles (sachant que 50% des frais sont supportés en roubles par le LFM) ?

Le directeur invite les parents à transmettre cette question aux représentants siégeant au conseil d'établissement et indique toutefois qu'il s'agit d'une décision de l'AEFE qui arrête les frais d'écolage du lycée français de Moscou en euros en raison de l'instabilité de la monnaie locale.

- **Rentrée scolaire :**

Comment s'est déroulé l'attribution des places aux différentes familles sur les différents sites sachant que certaines demandes n'ont pas été prises en compte ?

L'affectation des élèves est faite en fonction des vœux de familles et de la disponibilité des places sur le site demandé. Il est à noter que certains niveaux sont complets après la montée de cohorte. Sur ces niveaux, la priorité est donnée aux fratries et aux élèves déjà scolarisés dans notre établissement depuis plus d'un an sur l'autre site.

- **COVID :**

a/ Certaines familles sont obligées de s'isoler. Quand la mise en place systématique des cours en visio pour les familles impactées par le Covid sera-t-elle opérationnelle ?

Le LFM peut simplement demander au professeur d'ouvrir une session « teams » en parallèle de la classe en présentiel. Cela peut permettre aux enfants de ne pas « décrocher » ! Cela ne demandera pas de temps de travail additionnel aux enseignants.

L'an dernier, un dispositif permettait d'accompagner les élèves « cas contact » pendant leur quatorzaine en leur proposant des temps d'enseignement en visioconférence. Ce dispositif était possible car l'une de nos enseignantes avait une autorisation spéciale d'absence et travaillait à distance.

Cette personne étant aujourd'hui à la retraite, nous avons dû trouver une autre solution pour remettre en œuvre ce dispositif. Dès le 8 Novembre 2021, les élèves « cas contact » seront à nouveau pris en charge à distance sur le temps scolaire.

Le directeur rappelle que le dispositif qui consisterait à mettre une caméra fixe durant les cours pour les élèves à distance n'est pas du tout efficace dans le contexte de l'enseignement du premier degré et qu'il soulève des problématiques de droit à l'image.

b/ Quelle est la réglementation sanitaire applicable au LFM cette année?

Le protocole actuellement en vigueur a été présenté dans l'ordre du jour du conseil.

Le directeur rappelle que ce protocole a été renvoyé aux familles en début d'année et qu'il fait l'objet d'un examen attentif de la part de la CHS très régulièrement.

- **Diffusion du PV du Conseil d'Ecole sous un délai d'une semaine à l'ensemble des familles du primaire avec une traduction en russe par respect des familles russophones.**

Le directeur rappelle que le procès-verbal doit être validé par les membres lors du conseil d'école suivant et qu'il n'est donc pas possible de le communiquer en amont. Il invite toutefois les représentants à faire un retour des conclusions au collège qu'ils représentent. Le procès-verbal sera traduit en langue russe selon la demande des représentants des parents d'élèves.

- **Comment les professeurs sont-ils recrutés ? Est-ce les salaires sont-ils suffisamment attractifs pour attirer des professeurs en contrat local ou en poste de résident ? Quel est le vivier actuellement de professeurs remplaçants ? Combien sont-ils ? Pour Combien de temps assurent-ils les remplacements (problème Cm1B) ?**

Les professeurs sont recrutés suite à un appel à candidature, une commission consultative paritaire locale classe les dossiers des candidats avant que le recrutement soit acté par le chef d'établissement. Les salaires restent attractifs mais le vivier se rarifie. Nous pouvons actuellement compter sur quatre personnes pour assurer les remplacements. Il s'agit le plus souvent de remplacements pour un congé maladie d'un à trois jours ou pour départ en stage de formation. Dans le cas, plus rare, d'un remplacement pour un congé parental, il s'agit alors d'un contrat à durée déterminée jusqu'au retour du collègue titulaire du poste.

Le vivier de professeurs remplaçants est actuellement au nombre de 4.

Un représentant des enseignants signale que la politique salariale de l'AEFE ne favorise pas le maintien des collègues en poste à Moscou.

- ***Serait-il possible de favoriser la participation d'intervenants extérieurs dans leur domaine de compétence. L'EPS doit être enseignée par un(e) prof d'EPS, l'anglais par un(e) prof d'anglais, la musique... etc.***

De nombreuses personnes interviennent dans le cadre de projets menés par les équipes et des partenariats peuvent être établis avec des intervenants habilités. Le directeur rappelle toutefois qu'au premier degré l'enseignant de la classe est polyvalent et responsable de la mise en œuvre des programmes.

Des demandes pour des intervenants extérieurs peuvent être formulées par des enseignants.

- ***BOUNINE : la problématique du parking : comment est-il possible d'assurer la sécurité de nos enfants à l'école face aux voitures mal garées et poussant les enfants qui viennent seuls à l'école à prendre des risques inacceptables ? Comment laisser mon enfant à l'école sans avoir à mal garer ma voiture garée ? Qu'en est-il de l'avancement des démarches entamées l'année dernière auprès des autorités de la ville ? A-t-on besoin de relancer ? Est-il possible de mettre en place des barrières sur les trottoirs aux heures critiques ? La présence d'un policier aux heures d'entrées et sorties ? Peut-on envoyer aux parents un guide de bon déroulement des déposes et récupération des enfants : horaires, lieux de parking autorisés en appelant de civisme de chacun ?***

Cette problématique existe depuis de nombreuses années et nous avons toujours élaboré de nouvelles réponses pour garantir la sécurité de nos élèves aux abords de l'école. Après la construction des trottoirs, nous avons demandé la mise en place de panneaux indiquant l'interdiction de stationner ainsi que des poteaux pour éviter que les automobilistes se garent sur les trottoirs. Le panneau « interdiction de stationner » a été installé en mai 2021 mais n'a pas supprimé ces incivilités.

Il aura donc fallu attendre le 18 octobre 2021 pour que ce problème soit définitivement réglé puisque le district de Bauman a terminé l'installation de poteaux anti-stationnement.

L'ensemble de l'assemblée remercie les familles intervenues auprès des autorités locales et permet cette sécurisation des abords de l'école.

- ***Pour IDF, peut-on revenir sur une possibilité pour les enfants de rester dans les locaux pour des activités l'après-midi et quitter les lieux un peu plus tard 14.00 ?***

L'occupation des locaux de l'Immeuble de France est liée à leur double utilisation, à la fois comme résidence et comme école. Le rythme scolaire est donc ajusté sur cette contrainte et ne permet pas que nous occupions les locaux en dehors du temps scolaire.

- **L'élection des représentants des élèves de la classe au primaire : préciser leur rôle. Il y a souvent des abus à ce jour (les élus peuvent ne pas permettre à certains élèves d'aller à la bibliothèque, par exemple).**

La fonction de délégué de classe est avant tout un apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de la vie démocratique. Les délégués d'une classe représentent leurs camarades auprès des autres membres de la communauté éducative.

Le délégué de classe a les mêmes droits et devoirs que ses camarades de classe.

Les délégués de classe bénéficieront d'une formation destinée à les aider à assumer au mieux leur rôle.

- **Peut-on sensibiliser les équipes pédagogiques aux "dys" - apprendre à les reconnaître, donner un soutien aux parents, apprendre à travailler avec, etc. Organiser des formations.**

Cette formation a été de nombreuses fois proposée au plan de formation des personnels et nous avons systématiquement envoyé des collègues travailler sur ces problématiques.

Une collègue se rendra cette année aussi sur un stage intitulé « Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ».

- **Des voyages scolaires ou des sorties extra-scolaires (dans les musées) sont-ils prévus ?**

La réponse à cette question a été apportée lors du déroulement de l'ordre du jour du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

M. Loïc PARIS,
Directeur de la Section Primaire



M. Nicolas Deflers
Secrétaire de séance du Conseil d'Ecole

Mme Valérie Flandre,
Le secrétaire de séance adjoint